

PROVINCE DE QUÉBEC
Village de Price

Procès-verbal de la séance du budget du conseil municipal du Village de Price, tenue à l'Hôtel-de-ville de Price, le mercredi 15 décembre 2021 à 19h00 heures.

Présences :

1- Nancy Banville	4- Michel Imbeault
2- Marie-Renée Savard	5- René Roberge
3- Frédéric Gagné	6- Lise Lévesque

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Paradis, maire.
M. Martin Normand, est aussi présent.

Tous les élus ont été signifiés par un avis de convocation.

- 1. Mot de bienvenue**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2021-12-202

Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

- 3. Présentation du budget 2022**

M. Bruno Paradis, maire, fait la présentation du budget 2022.

- 4. Adoption du budget 2022**

2021-12-203

Considérant que l'article 954 du Code Municipal stipule que le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

Il est proposé par René Roberge, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement que le budget 2022 soit adopté et qu'un résumé de celui-ci, soit distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adopté

REVENUS	2021	2022
Taxe Foncière	935 000	950 000
Taxes de services:	486 500	534 000
Aqueduc	160 000	173 000
Égouts	155 500	163 000
Ordures ménagères et récupération	171 000	198 000
Compensation tenant lieu de taxes:	23 500	22 500
Provincial	22 000	21 000
Fédéral	1 500	1 500
Autres recettes:	454 700	461 500
Serv. Rendus sec. Publ.	190 500	192 250
Serv. Rendus hygiène du milieu	117 900	109 250
Autres revenus	25 050	27 000
Imposition de droits	21 250	33 000
Revenus éoliens	100 000	100 000
Transferts:	730 300	690 000
Péréquation & dotation	664 500	565 250
Subv. Hygiène du milieu	65 800	106 750
Subv. Agent vitalisation		18 000
Total:	2 630 000	2 658 000

DÉPENSES	2021	2022
Administration		
- Conseil et gestion financière	292 000	308 500
- Évaluation	46 000	28 000
- Divers et élection	28 000	24 500
Sécurité civile		
- Sureté du Québec	67 500	68 000
- Incendie + sécurité civile	272 500	279 500
Réseau routier	472 500	482 500
Transport coll.	31 500	30 000
Aqueduc	191 000	209 000
Égouts	90 000	100 000
Ordures ménagères et récupération	211 500	239 000
OMH	4 000	2 000
Urbanisme et dev. Économique	34 500	67 000
Loisirs et culture	359 000	368 500
Frais d'intérêts	83 500	77 000
Remb. Capital	346 500	339 500
Affectation	100 000	35 000
Total:	2 630 000	2 658 000

5. Présentation et adoption du programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024

2021-12-204

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Frédéric Gagné et résolu unanimement que le programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024 tel que présenté ici-bas est adopté.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024

DÉPARTEMENT	FINANC.	2022	2023	2024
HÔTEL DE VILLE				
Ré-aménagement 3 ^e Étage	2			20 000
Mise à jour cuisine ¹	1, 2	175 000		
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Nouvelle Caserne ²	1, 3	2 250 000	\$	
Véhicule directeur incendie ³	1, 3	75 000		
LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT				
Modules de jeux	2	50 000		
Aménagement du Parc Municipal	2	175 000	50 000	50 000
Amélioration Parc Albert-Dupont ⁴	1, 2	175 000	25 000	
TRAVAUX PUBLICS				
Rue Sacré-Cœur (TECQ)	3, 6	1 300 000		
Rue du Syndicat ⁵	1, 5		100 000	
Développement résidentiel	5, 3	20 000	20 000	500 000
Dégeleuse	4	25 000		
Mise à jour sondes réservoir eau	2	15 000		
Toiture bâtiment service d'eau	2	15 000		
Véhicule service des eaux	2		50 000	
TOTAL		4 275 000	245 000	570 000

<u>SOURCE DE FINANCEMENT</u>	
1-Demande de subvention	1 795 000\$
2-Surplus accumulé	615 000\$
3-Emprunts à long terme	1 565 000\$
4-Fonds de roulement	115 000\$
5-Subvention TECQ	1 000 000\$
TOTAL	5 090 000\$

Notes :

1- PRABAM
2- RÉCIM
3- FRR
4- PSISRPE
5- PPA-CE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LE BUDGET

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Lise Lévesque propose la levée de l'assemblée à 19h30.

Maire

Directeur général

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Bruno Paradis, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bruno Paradis, maire